



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 111 713 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
27.06.2001 Bulletin 2001/26

(51) Int Cl.7: **H01Q 1/24, H04M 1/02**

(21) Numéro de dépôt: **00403516.8**

(22) Date de dépôt: **14.12.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Attimont, Luc**
78100 Saint Germain En Laye (FR)
• **Bodin, Jannick**
92380 Garches (FR)

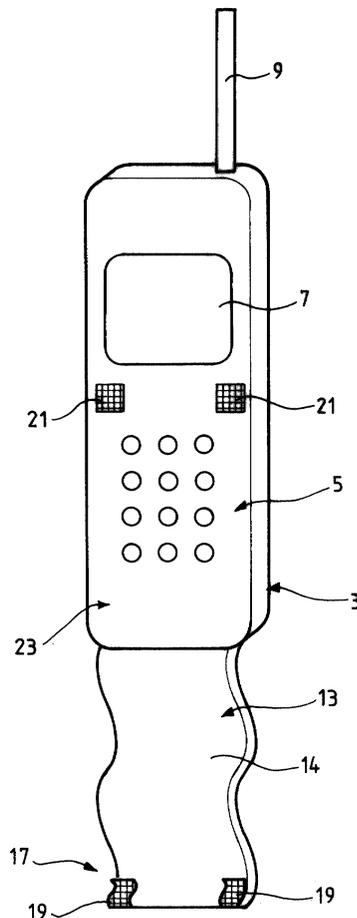
(30) Priorité: **23.12.1999 FR 9916335**

(74) Mandataire: **Lamoureux, Bernard et al**
COMPAGNIE FINANCIERE ALCATEL
Dépt. Propriété industrielle
30, avenue Kléber
75116 Paris (FR)

(71) Demandeur: **ALCATEL**
75008 Paris (FR)

(54) **Téléphone portable avec une antenne et un plan de masse**

(57) L'invention est relative à un terminal de radio-communications portable comprenant un boîtier (3), une antenne (9) pour la radiocommunication et une carte (11) de circuits imprimés logée dans le boîtier (3) et ayant entre autres pour rôle de constituer un plan de masse pour ladite antenne (9). Le terminal (1) comprend en outre, à l'extérieur dudit boîtier (3), au moins une portion (13) allongée et souple d'une matière électriquement conductrice, pouvant s'étendre librement depuis ledit boîtier (3) du terminal et connectée à ladite carte (11) de circuits imprimés pour agrandir le plan de masse et le dipôle de ladite antenne.



FIG_1

EP 1 111 713 A1

Description

[0001] La présente invention est relative à un terminal de radiocommunications et plus particulièrement à un téléphone mobile.

[0002] L'efficacité d'une antenne d'un téléphone mobile dépend, entre autres, de la taille de l'antenne et de celle du plan de masse associé, et ainsi de la longueur du dipôle constitué par l'antenne et le plan de masse. Dans un téléphone mobile, c'est la carte à circuits imprimés, ou carte PCB (pour « Printed circuit board » en anglais) qui joue le rôle de plan de masse. Toutefois, plus la carte PCB est petite, plus son efficacité comme plan de masse est réduite.

[0003] Or, la tendance actuelle des terminaux de radiocommunication et en particulier des téléphones mobiles vise à réduire la taille et le poids des terminaux au maximum, ce qui entraîne par conséquent aussi une réduction de la taille de la carte PCB et grève ainsi l'efficacité de l'antenne.

[0004] Pour un téléphone mobile, les conséquences sont importantes, car la perte d'efficacité de l'antenne doit être compensée par une augmentation de la puissance de rayonnement radio, entraînant ainsi une plus grande consommation d'énergie. On comprend donc que l'autonomie d'un tel terminal est réduite.

[0005] Le constructeur de téléphones mobile se trouve donc pris entre deux contraintes importantes : diminuer la taille du téléphone, et donc de la carte PCB avec toutes les conséquences que cela entraîne ou d'avoir une carte PCB grande avec pour résultat que son téléphone peut être considéré comme trop encombrant par les clients.

[0006] La présente invention vise à pallier cet inconvénient en proposant un terminal de radiocommunication dont les dimensions apparentes peuvent être aussi petites que souhaitées tout en maintenant une efficacité d'antenne suffisante.

[0007] A cet effet, l'invention a pour objet un terminal de radiocommunications portable comprenant un boîtier, une antenne pour la radiocommunication, et un plan de masse pour ladite antenne, ledit plan de masse comprenant une carte de circuits imprimés logée dans le boîtier, caractérisé en ce que ledit plan de masse comprend, en outre, à l'extérieur dudit boîtier et reliée électriquement à ladite carte, au moins une portion allongée et souple d'une matière électriquement conductrice, pouvant s'étendre librement depuis ledit boîtier.

[0008] Le terminal selon l'invention peut comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- ladite portion allongée est fixée à une extrémité longitudinale de la carte à circuits imprimés,
- ladite portion allongée comprend un fil électriquement conducteur,
- ladite portion allongée comprend une rangée de fils électriquement conducteur,
- ladite portion allongée comprend une bande d'un

matériau électriquement conducteur,

- ladite bande porte des moyens permettant de la fixer sur le boîtier du téléphone de manière à protéger au moins en partie l'interface homme-machine du téléphone, en particulier en mode veille,
- la portion allongée comprend à son extrémité libre un moyen de lestage,
- la portion allongée porte au niveau de son extrémité libre des moyens de couplage électrique à une partie du corps d'un utilisateur du terminal, de sorte que celui-ci forme une extension supplémentaire du plan de masse de la carte de circuits imprimés,
- les moyens de couplage électrique comprennent une capacité,
- ladite la portion allongée est revêtue d'une couche électriquement isolante de sorte que ladite capacité est formée par la partie de la portion allongée destinée à être en contact avec une partie du corps de l'utilisateur, cette partie du corps de l'utilisateur et la couche isolante entre ces deux parties.

[0009] D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante, donnée à titre d'exemple non limitatif, en regard des dessins annexés sur lesquels :

- La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un terminal selon l'invention,
- La figure 2 est une vue en coupe du terminal de la figure 1.

[0010] Sur les figures 1 et 2 est représenté un terminal 1 portable de radiocommunications selon l'invention, tel qu'un téléphone mobile ou par exemple un « pager » également appelé récepteur de poche.

[0011] Ainsi que l'on voit sur la figure 1, ce terminal 1 possède principalement un boîtier 3, un clavier 5, un affichage 7 et une antenne 9 de radiocommunications.

[0012] En référence à la figure 2, on voit qu'une carte 11 à circuits imprimés, également appelé carte PCB (pour « printed circuit board » en anglais) est logée dans le boîtier 3 du terminal. Cette carte PCB porte généralement les processeurs et les circuits d'émission et de réception (comme les circuits synthétiseur) etc.

[0013] Cette carte PCB 11 joue en outre, par rapport à l'antenne 9, le rôle d'un plan de masse.

[0014] Selon une caractéristique de l'invention, le terminal comprend de plus une portion 13 de forme allongée et souple d'une matière électriquement conductrice, par exemple du métal. Sur les figures 1 et 2, cette portion allongée 13 est une bande 14, mais d'autres formes de réalisation peuvent être envisagées, comme par exemple un fil métallique, une rangée de fils métalliques, une grille souple ou une chaîne.

[0015] Comme on voit sur la figure 2, cette portion 13 est connectée à la carte PCB 11, de préférence à une extrémité longitudinale 15 de celle-ci, pour ainsi agrandir le plan de masse et, par conséquent, le dipôle élec-

trique formé par l'antenne et le plan de masse. Elle peut s'étendre librement depuis le boîtier 3 du terminal.

[0016] De la souplesse du matériau conducteur résulte que la taille effective du terminal 1 selon l'invention n'est pas agrandie lorsque le terminal est rangé par exemple dans une poche ou un sac, car la portion allongée 13 se plie facilement et s'accommode sans difficultés à la forme du rangement dans lequel le terminal est inséré.

[0017] En communication, la portion allongée 13 est déployée et pend librement vers le bas par la seule force de la gravité, ce qui a pour effet d'agrandir le plan de masse et donc l'efficacité de l'antenne 9.

[0018] On comprend donc que la portion allongée et souple 13 d'un matériau conducteur reliée à la carte à circuits imprimés 11 permet d'avoir un téléphone portable de taille réduite, en particulier en mode veille et lorsque le téléphone est rangé, tout en présentant une antenne avec une efficacité accrue grâce au plan de masse agrandi par la portion 13.

[0019] Avantageusement, comme cela est représenté à la figure 1, la portion allongée 13, sous forme de bande, comporte à son extrémité libre 17 des attaches 19, par exemple du type connu sous la marque déposée « VELCRO », destinées à coopérer avec des moyens complémentaires 21 portés par le boîtier du téléphone. En mode veille, la bande 14 peut être rabattue sur le clavier 5 pour protéger celui-ci. Bien entendu, on peut également envisager que la longueur de la bande 14 est telle que toute la façade frontale 23 du boîtier peut être recouverte par la bande 13 pour protéger toute l'interface homme - machine du téléphone.

[0020] Par ailleurs, la portion allongée peut être non traitée ou être revêtue d'une couche de protection, par exemple en matière plastique ou en caoutchouc.

[0021] Selon une variante de l'invention, il est prévu de pourvoir l'extrémité libre 17 de la portion allongée 13 d'un moyen de lestage. Ce moyen de lestage peut être tout simplement un poids attaché à l'extrémité libre 17 ou une partie renforcée de cette extrémité 17.

[0022] Selon un mode de réalisation préféré dans lequel la portion allongée est un fil métallique ou une chaîne métallique, le moyen de lestage peut être réalisé sous la forme d'un bijou.

[0023] Selon encore un autre moyen de réalisation, la portion allongée est une chaîne métallique se terminant par un porte-clé jouant, en particulier avec les clés portées, un moyen de lestage de sorte qu'en communication la portion allongée 13 est toujours déployée.

[0024] On envisage également que la portion allongée 13 est réalisée sous la forme d'une chaîne ou d'un fil métallique qui se termine par un moyen de fixation à un accessoire de l'utilisateur, tel qu'un sac ou un vêtement, pour empêcher le vol du terminal ou sa perte.

[0025] Selon un autre mode de réalisation préférentiel, la portion allongée 13 porte au niveau de son extrémité libre 17 des moyens de couplage électrique à une partie du corps d'un utilisateur du terminal, de sorte que

celui-ci forme une extension supplémentaire du plan de masse de la carte de circuits imprimés.

[0026] Ainsi, l'efficacité de l'antenne est encore augmentée.

5 **[0027]** Préférentiellement, ce couplage est réalisé de manière capacitive.

[0028] A cet effet, la portion allongée 13, est revêtue d'une couche électriquement isolante de sorte qu'une capacité est formée par la partie de la portion allongée destinée être en contact avec une partie du corps de l'utilisateur, cette partie du corps de l'utilisateur et la couche isolante entre ces deux parties.

[0029] Ce mode de réalisation est très avantageux pour des téléphones portables très petits comme par exemple ceux incorporés dans une montre ou dans une broche. Dans le cas d'un téléphone incorporé dans une montre par exemple, on peut prévoir que la portion allongée 13 est, ou forme au moins une partie du bracelet et permet un couplage capacitif avec le corps de l'utilisateur. Ceci permet d'augmenter l'efficacité de l'antenne sans que l'aspect extérieur du téléphone soit modifié.

10 On voit donc que le terminal selon l'invention permet d'augmenter de manière considérable l'efficacité de l'antenne de radiocommunication, en particulier pour des téléphones portables de très petite taille.

Revendications

- 30 1. Terminal de radiocommunications portable comprenant un boîtier (3), une antenne (9) pour la radiocommunication, et un plan de masse pour ladite antenne (9), ledit plan de masse comprenant une carte (11) de circuits imprimés logée dans le boîtier (3), caractérisé en ce que ledit plan de masse comprend, en outre, à l'extérieur dudit boîtier (3) et reliée électriquement à ladite carte (11), au moins une portion (13) allongée et souple d'une matière électriquement conductrice, pouvant s'étendre librement depuis ledit boîtier (3).
- 35 2. Terminal selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite portion (13) allongée est fixée à une extrémité longitudinale (15) de la carte (11) à circuits imprimés.
- 40 3. Terminal selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite portion allongée comprend un fil électriquement conducteur.
- 45 4. Terminal selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite portion allongée comprend une rangée de fils électriquement conducteur.
- 50 5. Terminal selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que ladite portion (13) allongée comprend une bande (14) d'un matériau électriquement conducteur ou une grille souple.
- 55

6. Terminal selon la revendication 5, caractérisé en ce que ladite bande porte des moyens (19) permettant de la fixer sur le boîtier du téléphone de manière à protéger au moins en partie l'interface homme-machine (5, 7) du téléphone, en particulier en mode veille. 5
7. Terminal selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la portion allongée (13) comprend à son extrémité libre un moyen de lestage. 10
8. Terminal selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la portion allongée porte au niveau de son extrémité libre des moyens de couplage électrique à une partie du corps d'un utilisateur du terminal, de sorte que celui-ci forme une extension supplémentaire du plan de masse de la carte de circuits imprimés. 15
20
9. Terminal selon la revendication 8, caractérisé en ce que les moyens de couplage électrique comprennent une capacité.
10. Terminal selon la revendication 9, caractérisé en ce que ladite la portion allongée est revêtue d'une couche électriquement isolante de sorte que ladite capacité est formée par la partie de la portion allongée destinée à être en contact avec une partie du corps de l'utilisateur, cette partie du corps de l'utilisateur et la couche isolante entre ces deux parties. 25
30

35

40

45

50

55

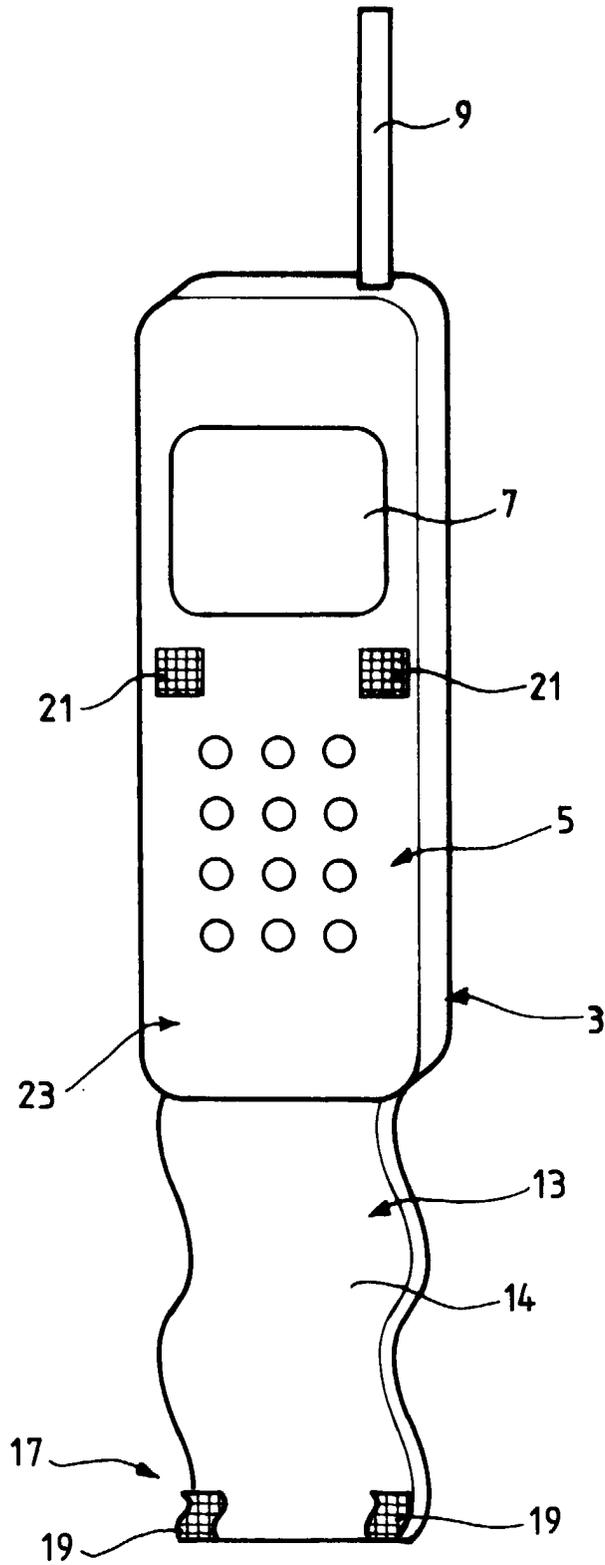
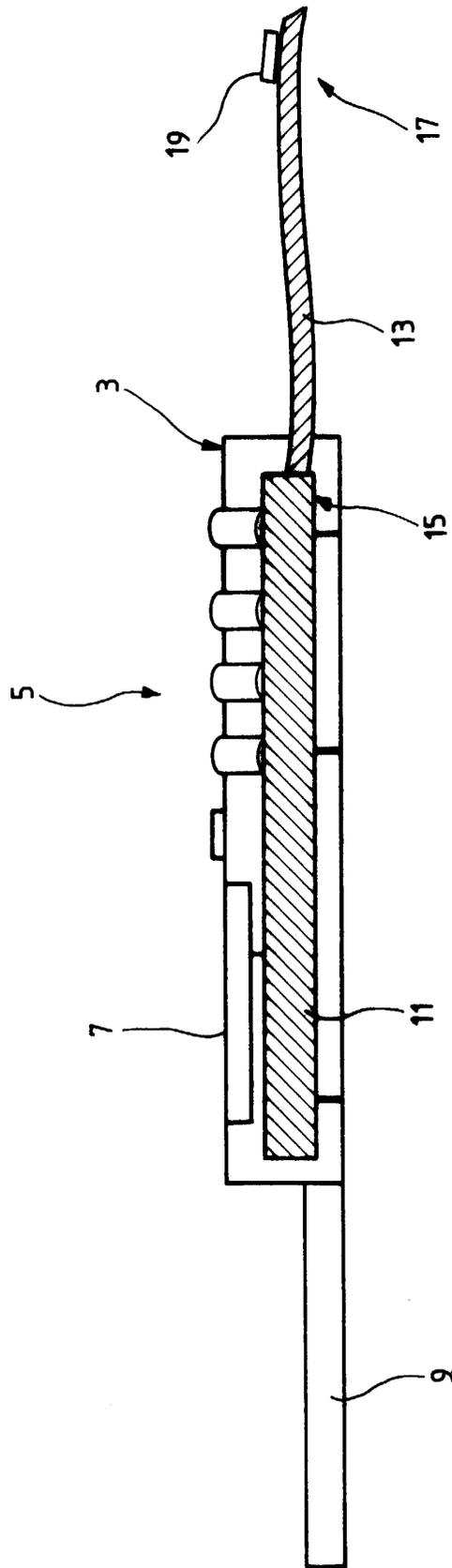


FIG. 1

FIG-2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 00 40 3516

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	FR 2 724 772 A (MOTOROLA INC) 22 mars 1996 (1996-03-22) * page 4, ligne 12 - page 5, ligne 3 * * page 6, ligne 3 - ligne 20 * * page 7, ligne 18 - page 8, ligne 21 * ---	1-6	H01Q1/24 H04M1/02
X	US 5 170 173 A (KRENZ ERIC L ET AL) 8 décembre 1992 (1992-12-08) * colonne 2, ligne 12 - ligne 25 * ---	1,2	
X	US 5 561 437 A (KRENZ ERIC L ET AL) 1 octobre 1996 (1996-10-01) * colonne 2, ligne 34 - ligne 62 * * colonne 3, ligne 20 - colonne 4, ligne 11 * ---	1,2	
A	EP 0 652 646 A (AT & T CORP) 10 mai 1995 (1995-05-10) * colonne 3, ligne 23 - ligne 30 * ---	1-10	
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 017, no. 456 (E-1418), 20 août 1993 (1993-08-20) & JP 05 102719 A (MATSUSHITA ELECTRIC IND CO LTD), 23 avril 1993 (1993-04-23) * abrégé *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) H01Q H04M H04B
A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 01, 31 janvier 1996 (1996-01-31) & JP 07 249916 A (KENJI HARADA), 26 septembre 1995 (1995-09-26) * abrégé * --- -/--	1-10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 5 avril 2001	Examineur Vaucois, X
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03 82 (F04C02)



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 3516

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
E	US 6 011 519 A (SADLER ROBERT A ET AL) 4 janvier 2000 (2000-01-04) * colonne 1, ligne 42 - colonne 2, ligne 13 * * colonne 3, ligne 46 - colonne 5, ligne 35 * -----	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 5 avril 2001	Examineur Vaucois, X
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1505 03/92 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 3516

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-04-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2724772 A	22-03-1996	BR 9504677 A	08-10-1996
		CA 2156966 A	16-03-1996
		CN 1127458 A	24-07-1996
		DE 19532925 A	28-03-1996
		GB 2293274 A	20-03-1996
		SG 33483 A	18-10-1996
US 5170173 A	08-12-1992	CA 2109919 C	23-07-1996
		DE 4391937 C	18-07-1996
		DE 4391937 T	05-05-1994
		FR 2691843 A	03-12-1993
		GB 2271887 A, B	27-04-1994
		IT 1262357 B	19-06-1996
		JP 6508019 T	08-09-1994
		MX 9302411 A	01-10-1993
		WO 9322803 A	11-11-1993
US 5561437 A	01-10-1996	BR 9504663 A	08-10-1996
		CA 2156353 A	16-03-1996
		CN 1130854 A	11-09-1996
		DE 19532127 A	28-03-1996
		FR 2724771 A	22-03-1996
		GB 2293275 A, B	20-03-1996
		JP 8097622 A	12-04-1996
		KR 184927 B	15-05-1999
		SG 32495 A	13-08-1996
EP 0652646 A	10-05-1995	US 5523766 A	04-06-1996
		CA 2130874 A	06-05-1995
		DE 69405843 D	30-10-1997
		JP 7193855 A	28-07-1995
JP 05102719 A	23-04-1993	AUCUN	
JP 07249916 A	26-09-1995	AUCUN	
US 6011519 A	04-01-2000	AU 1342600 A	29-05-2000
		WO 0028617 A	18-05-2000

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82